

Commission thématique « Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques » - n°6

Lundi 15 février 2016 – Bobigny

Compte-rendu des échanges

Commission présidée par Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Vice-Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis en charge de l'écologie urbaine et Président du SIAAP

Participants

Liste des participants de la Commission « Aménagement » en annexe du compte-rendu.

Cette réunion de la commission « Aménagement » s'inscrit dans la phase « Tendances et scénarios » du SAGE. Elle a pour objectifs de :

- faire partager le « socle » du SAGE et les 4 scénarios stratégiques. Ces scénarios ont vocation à incarner chacun une stratégie possible pour le SAGE, concernant tant son contenu que ses modalités de mise en œuvre. Ils ont été validés par la CLE le 15 décembre 2015;
- éclairer le processus de choix par la CLE du point de vue de la Commission thématique, notamment en construisant une analyse comparative autour de chacun des enjeux relevant de la commission.

Déroulement de la réunion

- Présentation du socle du SAGE et des 4 scénarios stratégiques par le bureau d'études ASCA et débat
- Travail en atelier afin d'affiner l'analyse des 4 scénarios stratégiques et d'évaluer leurs conséquences (en termes d'atouts, de faiblesse et de risques) au regard des enjeux relevant de la Commission "Aménagement"
- Restitution des ateliers et discussion

Pour rappel, les enjeux liés à la commission "Aménagement" sont :

- La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques
- Les risques liés à l'eau
- La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau

Ce compte-rendu propose une synthèse des principaux échanges de cette commission thématique.

Restitution des échanges

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT

M. Belaïde BEDREDDINE, Président de la Commission thématique « Aménagement » du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres de la Commission et en les remerciant de leur présence. Il rappelle le déroulement de l'après-midi et insiste sur l'importance de bien définir la stratégie du SAGE au regard de l'histoire et des enjeux spécifiques de notre territoire très urbain.

2. Presentation du socle et debat

Ce premier point a fait l'objet d'un diaporama (joint au présent compte-rendu) diffusé en séance.

L'analyse transversale des scénarios établis par les groupes de travail a permis d'identifier un ensemble d'éléments incontournables pour le SAGE, le « socle », quelle que soit la stratégie globale que la CLE choisira. Il s'agit d'objectifs à atteindre, d'actions techniques à mettre en œuvre et de moyens à mobiliser, qui figureront forcément dans les orientations et les actions du SAGE.

Aucune remarque n'a été formulée suite à la présentation du socle.

3. Presentation des 4 scenarios strategiques et debat

Rappel des 4 scénarios stratégiques présentés :

- **Scénario 1**: Un SAGE pragmatique qui optimise les politiques de l'eau et leur compatibilité avec le développement territorial
- Scénario 2 : Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire
- Scénario 3 : Un SAGE militant pour impulser des projets locaux participatifs
- Scénario 4 : Un SAGE facilitateur et participatif au service des initiatives locales

Les éléments qui ont été débattus suite à la présentation des 4 scénarios :

A l'issue de la présentation de **Jean-Baptiste NARCY** (cabinet ASCA), les membres de la Commission souhaitent que soit succinctement rappelées les différentes postures du SAGE vis-à-vis de l'aménagement dans chacun des scénarios. **Jean-Baptiste NARCY** rappelle que la vigilance vis-à-vis de l'aménagement est inscrite dans le socle, et fait donc partie des actions indispensables dans la future stratégie du SAGE. Dans tous les scénarios, cette vigilance s'effectue à la fois à l'échelle locale (celle des projets) et à l'échelle du territoire (celle des grandes dynamiques territoriales, qu'il s'agit pour lui de suivre et d'évaluer du point de vue de l'eau et des milieux aquatiques). Cependant, cette vigilance s'exprime selon des modalités différentes selon les scénarios :

 Scénario 1 : la CLE est un lieu de débat public et de médiation. Elle permet à chacune des parties prenantes d'exprimer leur point de vue publiquement et de débattre. La CLE vise le compromis, le SAGE est médiateur;

- Scénario 2 : position militante de la CLE. Les dossiers « qui fâchent » sont mis à l'ordre du jour de la CLE, et celle-ci prend une position affirmée qu'elle fait connaître, en ayant recours au vote le cas échéant ;
- Scénario 3 : position militante de la CLE. Le SAGE soutient des initiatives et projets locaux menacés par des projets d'aménagement, là encore en adoptant une position officielle qu'elle fait connaître ;
- Scénario 4 : en cas de tension entre une initiative locale soutenue par le SAGE et un projet d'aménagement, la CLE offre un espace d'échanges « neutre » entre les acteurs locaux porteurs de projets/démarches/initiatives et les grands acteurs de l'aménagement, le SAGE est médiateur (comme dans le scénario 1).

Jean-Baptiste NARCY précise également que la future stratégie du SAGE s'appuiera également, quel que soit le scénario choisi, sur l'étude paysagère et écologique des milieux aquatiques et humides diffus qui constitue un référentiel spatialisé qui localise les zones à reconquérir et les potentiels identifiés. Ce référentiel constitue en cela une véritable feuille de route pour la CLE et un outil pour exercer une vigilance vis-à-vis de l'aménagement.

Pour **Daniel NENIN** (association ASSARS), la bonne stratégie serait celle qui allie audace et prudence...

De manière plus générale, les membres de la Commission s'interrogent sur la capacité d'un SAGE médiateur à faire évoluer un projet d'aménagement. Jérémie JEANNEAU (Agence de l'Eau Seine-Normandie) souligne qu'il semble difficile pour un SAGE d'être un lieu de médiation et de neutralité alors que l'objectif d'un SAGE est de défendre les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, ce qui implique donc un positionnement fort. Il semble difficile de trouver un consensus dans le cadre d'un projet qui irait complétement à l'encontre des objectifs de protection et de reconquête de l'eau et des milieux aquatiques. Faire des compromis ne signifie pas être neutre. Jean-Baptiste Narcy souligne que cette posture de médiation est celle qui est la plus largement adoptée par les SAGE. Il prend ainsi l'exemple du SAGE de la Vilaine, qui dans son premier cycle a « mis de côté les dossiers trop fâcheux » comme les pollutions agricoles pour ne pas bloquer le dialogue entre les acteurs. Le SAGE s'est positionné sur la thématique des zones humides, orpheline à l'époque, et l'a largement fait progresser. Dans les scénarios 1 et 4, qui reposent sur la médiation, l'animateur du SAGE et le Président de la CLE adoptent un positionnement neutre, mais cela n'empêche pas le débat au sein de la CLE avec la présence d'acteurs qui porteront des ambitions plus marquées.

Jérémie JEANNEAU (Agence de l'Eau Seine-Normandie) s'interroge sur la possibilité de mélanger les scénarios. Jean-Baptiste NARCY rappelle qu'il n'y a pas de scénario parfait et idéal. Le panachage nuirait à la cohérence d'ensemble de chacun des scénarios et à leur lisibilité politique. Par exemple, le SAGE ne peut pas sur une même thématique, être partie prenante (S2 et S3) et médiateur (S1 et S4). Il ne peut pas non plus être à la fois médiateur et faire de la stratégie foncière (S2), ou définir des axes et priorités d'action dans un appel à projet (S3).

Le Président de la Commission souligne que les frontières de l'eau ne correspondent pas aux frontières administratives. Dans ce contexte, qui assure la coordination entre tous les acteurs de bassin, ainsi que l'articulation et la cohérence avec les SAGE voisins ? Il rappelle que la Seine-Saint-

Denis est à cheval sur deux territoires de SAGE. On ne peut pas avoir deux SAGE différents, il faut une vision globale. Bernard BREUIL (CD93/DEA93) souligne également la nécessité de travailler en partenariat avec les SAGE voisins, car tous sont confrontés aux mêmes acteurs de l'aménagement. Lydia PROUVÉ (Agence de l'Eau Seine-Normandie) indique que le Comité de bassin Seine-Normandie s'assure de la cohérence des SAGEs entre eux. Toutefois les choix stratégiques peuvent être différents d'un SAGE à l'autre ce qui reflète les choix politiques propres à chaque territoire.

Restitution des travaux en atelier

Les membres de la Commission ont travaillé en atelier autour des 3 enjeux relevant de la Commission "Aménagement". Pour chaque scénario, ils ont évalué ses conséquences en termes d'atouts, de faiblesse et de risques sur l'enjeu considéré :

- En quoi chacun des quatre scénarios a un intérêt pour bien traiter cet enjeu ? Sur quels plans (technique, politique, organisationnel, ...) ?
- À l'inverse, quelles sont les limites et les risques de chaque scénario pour bien traiter cet enjeu ?
- Par conséquent, à quelles conditions chacun de ces scénarios permet d'apporter une plus-value pour cet enjeu ? Autrement dit : comment s'assurer que ses atouts soient effectifs et ses risques évités ?

Le travail réalisé en atelier est restitué dans les tableaux ci-dessous.



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Les atouts : quelle plus- value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	 Enjeu bien pris en compte par les 3 grands maîtres d'ouvrage (SIAH, SIARE, CD93/DEA) 	 Multifonctionnalité promue Entretien des rus dans les parcelles privées, permis par stratégie de maîtrise foncière 	 Valorisation des projets locaux Poids des habitants par rapport aux élus 	Gomme les conflits avant leur apparition
Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?	 Approche très technique, (ouvrages bétonnés) Cadre juridique trop lâche pour certains aménageurs moins vertueux Consensus mou avec manque ambition 	• Coûts	 Approche locale pas suffisante pour convaincre Manque vision globale Certains territoires orphelin sur cette thématique (aucun interlocuteur) 	 Approche locale pas suffisante pour convaincre au niveau d'un bassin versant Consensus mou Risque d'aménagement différencié d'un aménageur à l'autre Cadre juridique trop lâche
À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités ?	 Changement de culture des techniciens (sortir de la sphère technique « eau ») Apprendre à travailler de manière plus transversale (avec des paysagistes notamment) 	 Accompagner les personnes privées (particulier + aménageur) à monter un dossier financier auprès de l'Agence de l'eau notamment 	 Présence sur le terrain Lobbying Education de la population aux problématiques de l'eau 	Education de la population aux problématiques de l'eau



SAGE Enjeu : la redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Les atouts : quelle plus- value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	Visibilité du programme / des projets	 Communication sur un projet concret Réappropriation de l'espace par les habitants 	 Réappropriation de l'espace par les habitants Orientation des projets avec l'appel à projet 	Facilitateur de projets longs et complexes
Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?	Dispersion du rôle des 3 MO avec évolutions législatives (risque externe au SAGE)	Projet imposé donc risque d'un manque d'appropriation des projets par les habitants	• Coûts	 Pas de visibilité sur l'ensemble des projets Manque de cohérence entre les projets Un manque de technicité des projets Possibilité qu'aucun projet n'émerge
À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités?	 Une prise en compte des problématiques de l'eau dans les projets d'aménagement, en concertation entre acteurs Coordination de tous les MO: 3 grands MO + Etablissements publics territoriaux + Communautés d'agglomération 	Des moyens financiers très importants	 Des moyens financiers très importants Forte implication du tissu associatif Phase pré-opérationnelle longue Gestion entretien des ouvrages dans la durée (moyens financiers, porteurs) 	 Suivi minutieux de tous les projets pour leur mise en cohérence Présence permanente des techniciens Travail de terrain considérable Moyens financiers pour assurer la pérennité de la gestion / entretien des ouvrages dans la durée



Enjeu: La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Les atouts : quelle plus- value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	 Planification pour orienter et s'assurer de la réalisation des projets Structure porteuse du SAGE : coordination des 3 grands maîtres d'ouvrage Meilleure connaissance des projets en matière d'hydraulique 	 Etendard du SAGE: réouverture des cours d'eau Stratégie foncière: prend en compte toutes les fonctionnalités Dispositifs de financements locaux nouveaux (clarté des dispositifs à mobiliser) 	 Riverains convaincus de l'importance des projets donc réalisation des projets facilitée Dynamique d'animation Appel à projet pour guider techniquement les projets Dispositifs de financements locaux nouveaux 	Riverains convaincus de l'importance des projets donc réalisation des projets facilitée
Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?	Lacunes sur les compétences écologie et paysage des 3 grands MO	Coûts importants => réticences	 Inégalités territoriales (ex: les collectivités territoriales dynamiques risquent de capter tous les appels à projet > effet d'aubaine) 	 Inégalités territoriales (ex: les collectivités territoriales dynamiques risquent de capter tous les appels à projet > effet d'aubaine) Moins exigeant que l'appel à projet
À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités?	Nécessaire appui de la structure porteuse du SAGE pour les compétences écologie et paysage	Pour lever les réticences des coûts : le bon projet est celui qui est le plus intégrateur (notion de coûts évités) : partage du foncier avec les trois fonctions donc trois sources de financement possible + économie consommation d'espace	Rôle de la structure porteuse du SAGE pour contrebalancer les inégalités territoriales (quota)	Rôle de la structure porteuse du SAGE pour contrebalancer les inégalités territoriales (quota)

CLOTURE

Cette réunion a permis à tous les membres de la commission thématique de s'exprimer sur chacun des scénarios. Jean-Baptiste NARCY fait remarquer que bien souvent dans l'analyse faite par les membres de la Commission l'atout d'un scénario peut également se révéler être sa faiblesse (ex. : les scénarios 1 et 2 sont rassurants car ils s'appuient sur les maitres d'ouvrage techniques en place, mais a contrario on peut leur reprocher d'être un peu trop "technos"). Le SAGE ne pourra pas tout faire, il faut donc se demander sur quels points on souhaite que le SAGE apporte sa plus-value.

A l'issue des commissions thématiques...

Le groupement va nourrir les 4 scénarios stratégiques au regard des éléments qui ont pu être exprimés dans ces 3 commissions.

Une réunion de la CLE sera tenue en septembre pour présenter la synthèse des travaux des 3 commissions, et permettre aux membres de la CLE de débattre sur chacun des 4 scénarios.

Une réunion de la CLE se tiendra en novembre pour choisir le scénario qui constituera la stratégie du SAGE.

Liste des participants de la Commission « Aménagement » - 15 février 2016

NOM	STRUCTURE/FONCTION
M. Belaïde BEDREDDINE	Président de la Commission « Aménagement », Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
M. Gilles MENAT	Vice-Président de la Commission « Aménagement », Adjoint au Maire de Baillet-en-France, Vice-Président du SIAH Croult et Petit Rosne
Mme Charlotte BOUDET	Chargée de mission – EPT Plaine Commune
M. Christophe BOYER	Chargé de mission Police de l'eau (Département 93) – DRIEE Idf
M. Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont, délégué du SIAH Croult et Petit Rosne
Mme Faustine BRIOT	Bureau d'études Adage Environnement
Mme Elise CARNET	Chargée de mission suivi des SAGE – DRIEE Idf
M. Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne
M. Biagio CORTESE	Chef de Projet – EPT Paris Terre d'Envol
Mme Josiane CREUZET	Chargée d'opérations – Agence de l'Eau Seine-Normandie
Mme Juliette DELMAS	Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer
M. Julien DALIBART	Responsable du pôle hydrologie urbaine - EPT Est ensemble
M. Robert HALIFAX	Association Aulnay Environnement, Environnement 93
M. François HANET	Délégué du SEDIF
M. Jean-Noël HUETTE	Vice-Président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94
M. Jérémie JEANNEAU	Chargé d'opérations, Agence de l'Eau Seine Normandie
Mme Véronique LANIER	Chargée d'étude hydrauliques –Service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 (CG93)
Mme Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la région d'Enghien-les- Bains
M. Jean-Baptiste NARCY	Bureau d'études AScA
M. Daniel NENIN	Vice-Président de l'ASSARS
M. Ronan QUILLIEN	Responsable du bureau liaison aménagement-urbanisme de la DEA 93 – CG93
Mme Milja PAVICEVIC	Chargée de projets – CA Roissy Pays de France
Mme Lydia PROUVE	chargée de projets politique territoriale - Agence de l'Eau Seine- Normandie
Mme Miliça VASIC	Directrice technique des projets d'aménagement – EPA Plaine de France